

*Questions orales*

La semaine dernière, immédiatement après la réunion des ministres fédéral et provinciaux responsables du régime d'assurance-maladie, le ministre a publiquement exploré le coût élevé des services assurés aux personnes âgées.

Le ministre pourrait-il expliquer pourquoi il a mis les personnes âgées dans une catégorie à part? Ne comprend-il pas que ces gens ont cotisé au régime d'assurance-maladie pendant toute leur vie active sans penser qu'un jour ils devraient craindre qu'un gouvernement décide qu'ils sont trop vieux pour qu'on s'en occupe?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, il y a tout un écart entre les paroles que le député m'attribue et celles que j'ai effectivement prononcées la semaine dernière.

Que le député sache que selon des chiffres fournis par le ministre du Manitoba, 50 p. 100 du budget du système de soins de santé sert à payer les services fournis aux personnes de 70 ans et plus. Mais j'ai moi-même déclaré, et cela le député devrait le savoir, qu'il est hors de question que les personnes âgées soient exclues de notre système actuel qui repose sur cinq principes. Comme nous le savons, cela signifie que l'on fournira à toute personne qui en fait la demande tous les services prévus par la Loi canadienne sur la santé. Il n'y a aucune raison de réduire les services.

Il faut réévaluer les programmes, tous les programmes, surtout les programmes s'adressant aux personnes âgées. Cela ne veut pas du tout dire que les ministres préconisent des compressions. Les ministres ont dit qu'ils analyseraient les dépenses.

Mais je le répète, les cinq principes s'appliquent et continueront de s'appliquer, surtout aux personnes âgées.

**M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre):** Ma question s'adresse au même ministre. Il sait que lorsqu'il lance que 50 p. 100 des fonds servent à payer les services fournis aux personnes de plus de 70 ans, ces gens qui écoutent le ministre sont très inquiets et craignent d'être soumis à des pressions accrues.

Le ministre sait également qu'aux termes de la Loi canadienne sur la santé, il est tenu de défendre l'universalité du régime d'assurance-maladie en dépit des pressions exercées par les provinces.

Je demande au ministre de confirmer à la Chambre qu'il ne se prépare pas à modifier cette loi pour donner ce que l'on a appelé plus de souplesse aux provinces.

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je le répète, je n'ai jamais dit cela.

Mais je voudrais demander au député ce qu'il croit que les personnes âgées pensent d'un député qui s'obstine à répéter des déclarations que le ministre a niées. Comment appelle-t-on un tel député, monsieur le Président?

\* \* \*

[Français]

### LES COLLÈGES DE LANGUE FRANÇAISE EN ONTARIO

**M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. La semaine dernière, le gouvernement de l'Ontario a annoncé au congrès de l'Association canadienne française de l'Ontario que le gouvernement provincial avait l'intention de participer au financement de deux collèges de langue française en Ontario. Quand le gouvernement fédéral va-t-il, lui aussi, annoncer sa participation?

**L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada):** Monsieur le Président, les négociations, non seulement avec le gouvernement de l'Ontario mais avec les autres gouvernements, vont bon train. Des ententes de principe ont été négociées. On discute du financement, plus particulièrement des sommes d'argent à y consacrer. Le gouvernement va faire une annonce à ce sujet dans un avenir raisonnable, pour faire suite aux discussions qui ont eu lieu jusqu'à maintenant.

[Traduction]

**M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire):** Monsieur le Président, les francophones de l'Ontario s'inquiètent beaucoup du fait qu'environ la moitié des jeunes qui ont étudié dans les écoles françaises aux niveaux primaire et secondaire abandonnent leurs études au niveau postsecondaire. Ils veulent savoir quand le gouvernement annoncera qu'il s'engage à promouvoir l'ouverture rapide de ces deux collèges, comme l'a fait le gouvernement de l'Ontario.

**L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada):** Monsieur le Président, les négociations avec l'Ontario se poursuivent maintenant depuis six ou huit mois, comme c'est le cas aussi avec d'autres provinces. Elles vont bon train, et je pense que nous avons maintenant atteint un accord de principe sur toutes les questions. Le gouvernement de l'Ontario doit admettre que les gouvernements provinciaux, pas seulement celui de l'Ontario, mais aussi ceux de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et de l'Alberta, doivent adopter des lois pour rendre possible la réalisation d'un tel projet. Nous parlons maintenant de finances, et les négociations se poursuivent. Nous annoncerons les résultats en temps opportun.